

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du **28 mars 2018** à **19h00**

N° délibération
D2018-02-10

Date de convocation
21 mars 2018

Date d'affichage
21 mars 2018

Nombre de conseillers

<i>En exercice</i>	<i>Présents</i>	<i>Absents exc.</i>	<i>Absents</i>	<i>Votants</i>
15	12	3	0	14

Etaient présents

M. WOLLJUNG Serge	M. POINSIGNON Gilles	Mme CAISSUTTI Claudie
M. OLEKSIUK Nicolas	Mme LUBNAU Dominique	M. MARTIN Michel
Mme PIQUEMAL Anne	M. GIRARD Guy	
M. MULLER Jean-Marie	Mme PREVOT Nadège	
Mme MARTIGNON Sonia	Mme DAUMAIL Martine	

Etaient absents excusés

M. FALLITO Giovanni	Pouvoir à M. OLEKSIUK Nicolas
Mme BOULANGE Rachel	Pouvoir à M. GIRARD Guy
M. MARION Julien	Pas de pouvoir

Objet : **Vente de terrains zone de l'école – section 1 lot 2**

VU la délibération D2016-08-05 du 12 décembre 2016 approuvant l'attribution de la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la zone de l'école, comprenant l'aménagement d'un parking, d'une voirie de liaison et la construction d'un local communal, à la société **IMHOTEP Architecture**, sise 93 rue de Metz à TALANGE ;

VU la délibération D2017-04-02 du 31 mai 2017 autorisant le maire à déposer le permis d'aménager auprès du service instructeur de la CCHCPP ;

VU l'arrêté 2017-26 du 16 août 2017 accordant le permis d'aménager de la zone de l'école;

VU la délibération D2017-06-05 du 14 septembre 2017 approuvant la vente de terrains communaux zone de l'école ;

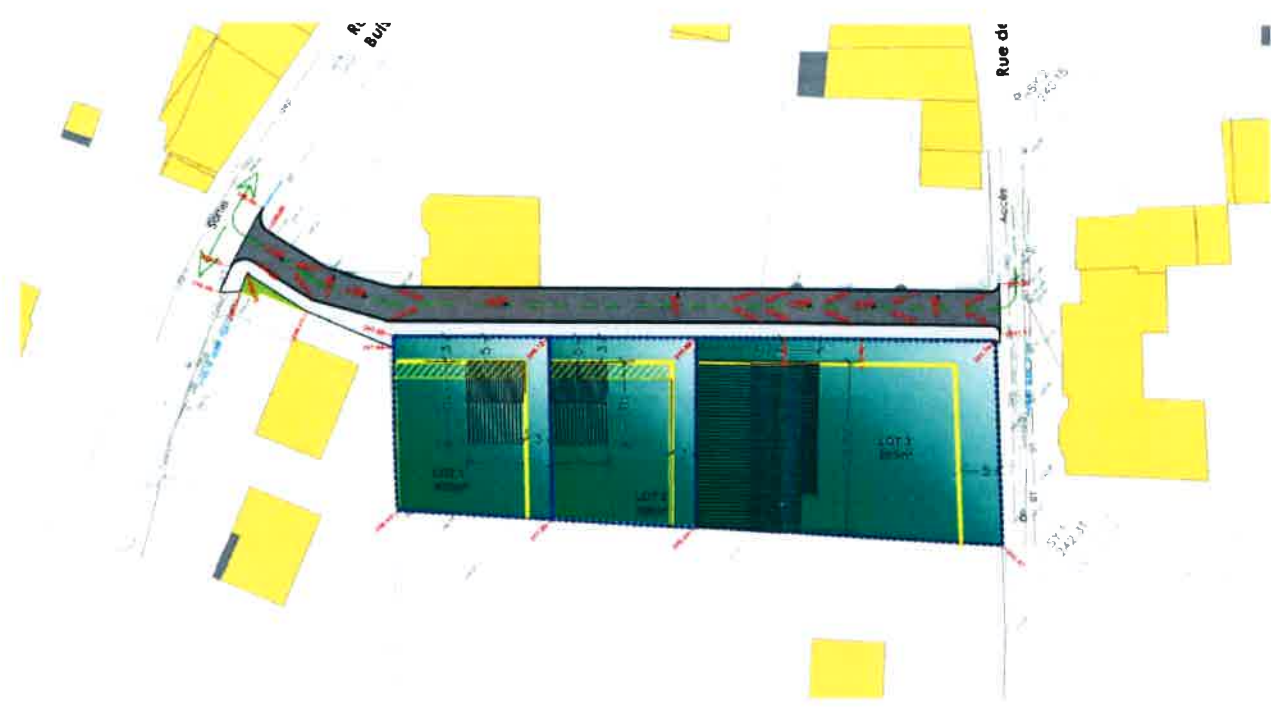
VU la délibération D2018-01-05 du 30 janvier 2018 approuvant la vente du terrain section 1 lot 2 ;

VU le compromis de vente signé le 20 février 2018 entre les acquéreurs et monsieur le Maire ;

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur les modalités de cette vente :

- ✓ un prix principal de 14 286 € l'are, soit un prix hors frais de notaire de 56 001,12 €.
- ✓ le prix indiqué « **acte en main** » soit un montant de 61 350,00 €. Ce prix comprend les frais, droits et émoluments d'acquisition. Ces frais s'élèvent à la somme de 5 350,00 €.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité et à l'unanimité :

- **APPROUVE** la vente de la parcelle section 1 lot 2 d'une surface totale de 3,92 ares moyennant le prix principal « acte en main » de soixante et un mille trois cent cinquante euros (61 350,00 €).
- **AUTORISE** le maire à signer le compromis de vente et l'acte de vente et à engager toute démarche nécessaire à la vente dudit terrain.

Fait à Silly-sur-Nied, le 28 mars 2018
Serge WOLLJUNG, Maire de Silly-sur-Nied

